

Coordinateurs de la session

Dr Catherine FAUCHER

Tel : 01 55 93 69 01

e-mail : catherine.faucher@biomedecine.fr

Dr Federico GARNIER

Tel : 01 55 93 69 27

e-mail : federico.garnier.fgm@biomedecine.fr

Lieu de formation

Agence de la biomédecine

1, avenue du stade de France

93212 Saint-Denis la Plaine cedex

Renseignements et inscriptions

Catherine FAESSEL

Tél. 01 55 93 65 20

Fax. 01 55 93 65 61

e-mail : formation@biomedecine.fr

Inscription en ligne<http://www.agence-biomedecine.fr/professionnels/plan-annuel-de-formation.html>**Organisme formateur**

Agence de la biomédecine en partenariat avec l'ESF

Dates

Les dates seront consultables sur le site de l'Agence :

<http://www.agence-biomedecine.fr/professionnels/plan-annuel-de-formation.html>**Nombre de participants**

18 personnes

Coût de l'inscription

Les frais pédagogiques et le repas sont pris en charge par l'Agence de la biomédecine.

FMC = 28 points**Prélèvement / don et greffe de sang placentaire
à visée allogénique****Code Fx_ 40/2011****Public**

Gynéco-obstétriciens, sages-femmes référentes des maternités associées à une banque du réseau français de sang placentaire.

Cette formation s'adresse spécifiquement aux sages-femmes référentes qui seront mandatées par leur établissement pour former leurs collègues au prélèvement de sang placentaire et promouvoir ce type de prélèvement.

Objectifs

Acquérir les connaissances et les spécificités liées au sang placentaire

Appréhender les enjeux en termes de qualité des greffons

Renforcer les connaissances sur les aspects réglementaires et éthiques

Disposer de points de repères en matière de communication et de pédagogie afin de pouvoir former sur le sujet les professionnels concernés au sein de son établissement

Contenu de la formation**1^{ère} journée** : La greffe allogénique, ses indications, les enjeux d'une greffe de CSH

- Notions réglementaires et critères qualité requis

- Notions d'hématologie de base – les CSH de Sang placentaire

- Le recrutement et la validation des mères, le questionnaire médical, le consentement

- L'organisation du Réseau Français de Sang Placentaire

- Le déroulement du prélèvement de sang placentaire, les obligations, le circuit, les documents requis

- Rôle du Registre FGM – Echanges internationaux de greffons de sang placentaire

2^{ème} journée : prise en main du kit de formation

- Les messages à faire passer, les contenus à transmettre,

- Eléments de connaissance sur les méthodes pédagogiques, la communication et la promotion de la démarche

3^{ème} journée, 6 mois après la formation : retour d'expériences, analyse des difficultés, actions d'amélioration à mettre en place**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Alternance d'apports théoriques et pratiques (matériel de prélèvement utilisés...)

témoignage et retour d'expérience d'une sage-femme

Mises en situation, échanges et discussion à partir de cas concrets

Intervenants :

- Médecins de la DMS, de la direction du Registre France Greffe de Moelle, de l'EFS

- Sage-femmes

- Responsable de banque de sang placentaire